

Activités prévues de 2002-2003 à 2004-2005

L'ECC des industries de services a choisi les pays suivants comme grands marchés prioritaires pour la période de planification : Argentine, Brésil, Chili, Chine, Costa Rica, Hongrie, Mexique et Pologne. L'Équipe prévoit de proposer aux entreprises du secteur un *Guide pratique* ainsi qu'un outil interactif en ligne donnant accès aux *Sources de financement*.

L'Initiative des villes durables sera élargie afin de proposer des solutions intégrées à des problèmes complexes causés par l'urbanisation rapide dans les pays émergents ou en développement. Le champ d'application sera élargi pour englober 17 villes dans 4 continents. Le but est de faire connaître les capacités technologiques du Canada en matière de développement durable, de stimuler les exportations canadiennes de produits et de services et, en bout de ligne, d'aider le Canada et des pays moins développés à atteindre les objectifs du Protocole de Kyoto. On étudie en outre la possibilité d'établir des alliances dans des marchés pilotes, afin de faciliter l'entrée sur les marchés des petites entreprises canadiennes du secteur des services.

En 2003, le gouvernement du Canada mettra en œuvre le nouveau **Cadre stratégique pour l'agriculture**, en vertu duquel des mesures seront prises à l'échelle nationale et internationale pour projeter dans le monde entier l'image d'un secteur agricole et agroalimentaire canadien dont l'excellence est reconnue au chapitre de la salubrité, de l'innovation et des pratiques respectueuses de l'environnement.

Les grands marchés prioritaires des industries canadiennes de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits de la mer sont notamment les Etats-Unis, le Japon, les pays de l'Union européenne, la Chine et le Mexique.

Le **Programme canadien d'exportation des produits du bois**, qui englobe l'ICCPB, sera lancé en 2002-2003. Ce programme quinquennal, doté d'un budget de 35 millions de dollars, appuiera les associations sectorielles dans le cadre de projets à frais partagés conçus pour élargir les débouchés d'exportation que pourraient exploiter les producteurs de bois canadiens.

En 2002-2003, un nouveau comité consultatif sur les PME sera nommé pour poursuivre pendant trois ans les travaux du Groupe de travail sur les PME. Le Comité sera le porte-parole des PME et servira de banc d'essai pour les nouveaux programmes et services. Par ailleurs, il formulera des avis au ministre sur les mesures susceptibles d'aider les PME à exporter leurs produits et services.

La nouvelle initiative de partenariat d'ECI visera également ces objectifs essentiels. ECI mènera une campagne de publicité dynamique auprès des centres de services aux entreprises autochtones et des associations commerciales ou sectorielles dont les membres sont des jeunes ou des femmes, afin d'élargir son rayon d'action et de recruter des partenaires. Le but visé est d'établir une collaboration avec des partenaires dans les collectivités pour y offrir toute la gamme des outils et services d'ECI.

Une mission d'entreprises des médias numériques dirigées par des femmes devrait se rendre en France et en Allemagne en février 2003.

Dans le cadre du programme **Routes commerciales**, Patrimoine canadien élaborera un plan d'action pour le développement des exportations destiné aux entreprises autochtones, afin d'aider les exportateurs autochtones du secteur des arts et de la culture, qu'ils aient ou non de l'expérience en exportation, à soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux. De concert avec Affaires indiennes et du Nord canadien et le Comité de développement du commerce autochtone international, Patrimoine canadien mettra au point un Marché virtuel pour les Autochtones.